

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2023

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS683

présenté par
Mme Morel, rapporteure thématique

ARTICLE 2

I. – À la seconde phrase de l'alinéa 6, supprimer les mots :

« décision de ».

II. – Par conséquence, procéder à la même suppression à la seconde phrase de l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.